

## IV

(Informations)

## INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

du 29 mai 2013

portant nomination des membres et des suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

(2013/C 151/08)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes <sup>(1)</sup>, et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 prévoit, entre autres, que le Conseil devrait nommer, pour une période de trois ans, dix-huit membres titulaires, ainsi que des suppléants, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

- (2) Dix-huit États membres (Bulgarie, Danemark, Estonie, Irlande, Grèce, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Finlande et Royaume-Uni) doivent nommer des membres et des suppléants pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2016.
- (3) Les gouvernements desdits États membres ont communiqué des listes de candidats au Conseil,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés membres et suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2016:

## REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Membres	Suppléants
Bulgarie	M <sup>me</sup> Irina IVANOVA	M <sup>me</sup> Ginka MASHOVA
Danemark	M <sup>me</sup> Kira APPEL	M. Søren FELDBÆK WINTER
Estonie	M <sup>me</sup> Kätlin SANDER	M <sup>me</sup> Helena PALL
Irlande	M <sup>me</sup> Pauline M. MOREAU	M. Patrick O'LEARY
Grèce	M <sup>me</sup> Fotini ZIGOURI	M <sup>me</sup> Maria EYTHIMIOY
Italie	M <sup>me</sup> Patrizia DE ROSE	
Chypre	M <sup>me</sup> Kalliope AGAPIOU-JOSEPHIDES	M. Demetris MICHAELIDES
Lettonie	M <sup>me</sup> Diāna JAKAITE	M <sup>me</sup> Agnese GAILE

<sup>(1)</sup> JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

Pays	Membres	Suppléants
Lituanie	M <sup>me</sup> Vanda JURŠĖNIENĖ	M <sup>me</sup> Dalia LEINARTĖ
Luxembourg	M <sup>me</sup> Maryse FISCH	M <sup>me</sup> Isabelle SCHROEDER
Malte	M <sup>me</sup> Romina BARTOLO	M <sup>me</sup> Therese SPITERI
Pays-Bas	M <sup>me</sup> Carlien SCHEELE	M <sup>me</sup> Jantina WALRAVEN
Autriche	M <sup>me</sup> Vera JAUK	M. Dietmar HILLBRAND
Pologne	M <sup>me</sup> Monika KSIENIEWICZ	M <sup>me</sup> Aleksandra DUDA
Roumanie	M <sup>me</sup> Andra Cristina CROITORU	M <sup>me</sup> Daniela COZMA
Slovaquie	M <sup>me</sup> Ol'ga PIETRUCHOVÁ	M. Andrej KURUC
Finlande	M <sup>me</sup> Tarja HEINILÄ-HANNIKAINEN	M <sup>me</sup> Riitta MARTIKAINEN
Royaume-Uni	M. Charles RAMSDEN	M. Paul HOWARTH

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 29 mai 2013.

*Par le Conseil*

*Le président*

R. BRUTON

---